

Bulletin d'information 2011

des sites Natura 2000

« Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » FR 7300952

« Causses de Gaussou et sites proches » FR 7300953

Des actions variées tout au long de l'année 2011

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy est maître d'ouvrage de l'animation des Documents d'objectifs de ces sites. En juillet 2011, lors de la réunion des comités de pilotage de ces sites qui s'est tenue à Saint Antonin-Noble-Val, il a proposé de reconduire cette mission (soit d'être la structure porteuse de l'animation des DOCOB) pour une nouvelle période de trois ans, de 2012 à 2014.

Cette année, les actions mises en oeuvre ont porté sur les contrats et les chartes Natura 2000, sur le suivi scientifique des chauves-souris (inventaires) et sur la charte de bonnes pratiques avec les acteurs du tourisme liée au site des Gorges de l'Aveyron.

Ces interventions ont été réalisées par une équipe d'opérateurs composée de l'ADASEA du Tarn-et-Garonne, de la Chambre d'agriculture du Tarn, du CPIE Midi-Quercy et du CREN Midi-Pyrénées.

L'évaluation des incidences environnementales sur les sites Natura 2000 : une évolution réglementaire

L'évaluation des incidences est destinée à prendre en compte, dès la conception du projet, les objectifs de conservation des sites Natura 2000. Les activités qui sont soumises à cette évaluation sont indiquées dans plusieurs listes nationales et locales :

✓ Le décret du 9 avril 2010 relatif à « l'évaluation des incidences Natura 2000 » indique la liste nationale des documents de planification, des programmes ou projets et des manifestations qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences environnementales.

✓ Des arrêtés préfectoraux précisent les « activités complémentaires » encadrées par un régime administratif qui seront soumises à ce régime d'évaluation. Les arrêtés liés aux départements du Tarn-et-Garonne et du Tarn ont été publiés, respectivement, les 23 et 28 février 2011.

✓ Le décret du 16 août 2011 porte sur le « régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000 ». Il contient une liste nationale de référence qui permettra au Préfet de constituer des listes locales d'activités non encadrées actuellement par un régime administratif, complémentaires aux listes précédentes. Elles seront établies après une concertation régionale et départementale, prévue avant la fin de l'année 2012.

i Pour plus d'informations

✓ Consulter les sites Internet du MEDDTL et des Préfectures 82 et 81

→ www.developpement-durable.gouv.fr/L-evaluation-des-incidences-Natura.html

→ www.tarn-et-garonne.pref.gouv.fr et www.tarn.pref.gouv.fr

✓ Plusieurs guides méthodologiques nationaux ont été établis pour faciliter l'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000, dont un guide sur les manifestations sportives. Ils sont accessibles à l'adresse suivante :

→ www.developpement-durable.gouv.fr/Evaluation-des-Incidences.html



Gorges de l'Aveyron



Causse de Gaussou

i Le site « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère »

11 660 hectares - 6 communes : Bruniquel, Cazals, Saint Antonin-Noble-Val (Tarn-et-Garonne), Larroque, Penne, Puycelsi (Tarn)
11 habitats et 16 espèces d'intérêt communautaire.

i Le site « Causse de Gaussou et sites proches »

157 hectares - 3 communes : Caylus, Lavaurette et Puylaroque - 4 habitats et 4 espèces d'intérêt communautaire.

i Pour plus d'informations

→ www.paysmidiquercy.fr (rubrique Natura 2000)

i L'animation du site « Forêt de Grésigne et environs », Zone de Protection Spéciale

Le DOCOB de ce site, validé en septembre 2010, est consultable dans toutes les mairies concernées. La phase d'animation a débuté en 2011 avec 2 actions phares :

- Le maintien des milieux ouverts entretenus par l'élevage (habitats de la Pie-grièche écorcheur, de l'Alouette lulu, terrains de chasse des rapaces forestiers).

10 contrats de gestion ont été signés avec des agriculteurs de ce site.

- La prise en compte de la conservation des oiseaux rupestres (Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe) dans la pratique de l'escalade.

Une charte pour un développement maîtrisé de ces activités est en cours de finalisation.

Le site « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » est, en totalité, inclus dans le périmètre de ce site Natura 2000.

Les outils de gestion sur les deux sites Natura 2000

Les contrats Natura 2000

Sur les « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère », 7 contrats agricoles ont été signés en 2011, représentant une surface de 238 hectares. Parmi ces contrats, 6 prennent la suite d'un contrat d'agriculture durable. En cumulé, depuis 2004, plus de 1000 hectares sont gérés dans le cadre de mesures contractuelles et 38 contrats ont été établis.

Sur le site « Causse de Gaussou et sites proches », un contrat agricole a été signé en 2011 sur une surface de 9,9 hectares, portant la surface totale engagée en Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) à 26 hectares. Deux Pech sont particulièrement concernés : le Pech de Gaussou et le Pech de Célarié, situés sur la commune de Lavaurette.

Pour les contrats non agricoles, une réflexion est en cours au niveau régional concernant un barème d'aides à l'hectare. Les travaux d'entretien réalisés par les propriétaires pourraient être pris en compte et indemnisés. Ce barème devrait être mis en place au début de l'année 2012.

Les chartes Natura 2000

Deux chartes Natura 2000 ont été signées en 2011. Elles concernent le site des « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » et portent sur une surface totale de 105 hectares. En cumulé, depuis la mise en place de ces chartes en 2009, 4 chartes Natura 2000 ont été signées dans le site Natura 2000 des Gorges de l'Aveyron et 2 dans le site « Causse de Gaussou et sites proches ». Elles représentent une surface totale supérieure à 200 hectares.



✎ **Vous êtes propriétaire de terrains situés dans les périmètres de ces sites Natura 2000 ?**

Vous pouvez adhérer à la charte Natura 2000 liée au site concerné.

Vous participerez ainsi à la préservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire identifiées. Vous pourrez bénéficier d'avantages fiscaux, tels qu'une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Vous bénéficierez également d'un accompagnement technique par un agent de l'ADASEA du Tarn-et-Garonne ou de la Chambre d'agriculture du Tarn. Un diagnostic environnemental sur les parcelles qui font l'objet du projet sera élaboré. Il permettra de reconnaître la qualité des milieux naturels présents et de définir avec votre collaboration des recommandations et des engagements adaptés aux caractéristiques des terrains.

❗ **Vous êtes intéressés par un contrat ou une charte Natura 2000 ?**

☎ **Contactez :**

✓ L'ADASEA de Tarn-et-Garonne, Nathalie Rossi-Larrieu
Tél. : 05 63 21 14 10 - Mél : nathalie.rossi-larrieu@adasea82.fr

✓ La Chambre d'Agriculture du Tarn, Claire Hermet
Tél. : 05 63 48 83 83 - Mél : c.hermet@tarn.chambagri.fr



Natura 2000, un partenariat technique et « éco-nomique » pour l'agriculture

☞ **V**ivant dans un environnement préservé mais fragile, je pratique une agriculture respectueuse des ressources naturelles, en particulier sur le site du Causse de Gaussou où j'ai pris en fermage des parcours récemment.

Le contrat Natura 2000 me permet de formaliser des techniques de pâturage extensif que je réalisais déjà (rotation du troupeau sur chaque parcelle tenant compte de la ressource fourragère) et de les mettre en adéquation avec les objectifs de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire.

Avec l'appui de l'ADASEA, j'ai défini un plan de gestion pastorale et un programme de travaux sur 5 ans pour ouvrir un milieu qui s'était fermé suite à quarante années d'abandon. Au vu de l'ampleur des travaux à réaliser, l'accompagnement financier est à la fois utile et nécessaire pour tenir les objectifs du contrat et ainsi restaurer la diversité biologique de ce causse. »

Nils Passedat,
éleveur ovin à Lavaurette



Les chauves-souris, une richesse du site « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère »

Le suivi scientifique des chauves-souris

Le suivi annuel des effectifs de chauves-souris permet d'estimer l'évolution des populations. Afin de limiter les dérangements, les contrôles sont réalisés avec le maximum de précautions et dans la plus grande discrétion. Différents types de suivis sont réalisés au cours de l'année :

Les suivis hivernaux, de début janvier à mi-février

Un seul contrôle est effectué par site, pendant la période de pleine hibernation afin de comptabiliser le maximum d'individus. Souvent, le comptage est fait à partir d'une photographie pour éviter un trop long éclairage dans la grotte et pour apporter plus de précisions. Cet hiver, les effectifs de Rhinolophes euryales ont été plus importants par rapport aux années précédentes. Ils correspondent à ceux connus en été. Il pourrait donc exister un site d'hibernation utilisé certaines années, qui n'est pas connu à ce jour. Le nombre de chauves-souris dans certaines grottes serait plus important que lors des précédents hivers, par contre dans d'autres il continue de diminuer.

Les suivis du transit dans les cavités, mi-avril et mi-août

Une cavité a été suivie afin de mieux connaître son utilisation comme site de transit. Les contrôles ont mis en évidence sa forte utilisation pour le transit de printemps avec plus de 400 Rhinolophes euryales et 1 000 Minioptères de Schreibers.

Le suivi de la mise bas, fin juin - début juillet

Un comptage des adultes est réalisé en sortie de gîte, le soir, lorsque ceux-ci sont partis chasser. Le comptage et la détermination des jeunes non volants sont faits dans la cavité. Une longue vue est fréquemment utilisée en raison de la hauteur des plafonds. Cette année, suite aux conditions météorologiques particulièrement douces du printemps, certaines espèces semblent avoir été plus en avance que prévu, en particulier les Minioptères de Schreibers.

Les sites de regroupements automnaux ou « swarming », de mi-août à début novembre

Le site de « swarming » suivi en 2010 a été contrôlé en 2011. Le nombre de Pipistrelles communes, de Murins de Daubenton et de Vespères de Savi était plus élevé en août 2011 qu'en octobre 2010. Inversement, en août 2011, une baisse d'effectifs de Murins de Natterer a été constatée par rapport au mois d'octobre 2010.



Rhinolophe euryale © CREN Midi-Pyrénées

Une information sur les chauves-souris diffusée dans les centres de loisirs

Tous les centres de loisirs du Pays Midi-Quercy et des communes tarnaises du site Natura 2000 des Gorges de l'Aveyron ont reçu une information sur la nécessité de préserver les chauves-souris.

Il a été proposé aux animateurs, dans le cadre des activités qu'ils réalisent avec les enfants, de suivre plusieurs préconisations, par exemple :

- *Eviter le dérangement des chauves-souris : faire demi-tour si vous en voyez dans les grottes, cabanes ou sur les falaises,*
- *Limiter le nombre de participants par groupe lors d'activités de pleine nature, en particulier la spéléologie, pour ces grottes qui sont les habitats préférés des chauves-souris,*
- *N'allumer aucun feu, y compris à l'entrée des grottes,*
- *Si vous repérez d'importantes colonies de chauves-souris, contactez le CREN Midi-Pyrénées.*



© CREN Midi-Pyrénées

Grotte de transit



© CREN Midi-Pyrénées

Minioptère de Schreibers

Pour plus d'informations

 Contactez :

✓ Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées (CREN) :

Tél. : 05 81 60 81 90

Mél : ENMP@espaces-naturels.fr

Des actions de sensibilisation et de communication

70 structures signataires de la « Charte de bonnes pratiques avec les acteurs du tourisme pour la préservation des gorges de l'Aveyron, des causses proches et de la vallée de la Vère »

Cette charte, élaborée et mise en œuvre depuis 2010, est un contrat moral entre les acteurs touristiques volontaires, usagers des gorges de l'Aveyron. Elle a pour objectif de concilier les activités touristiques de ce site avec la préservation de ses atouts naturels. Il s'agit de sensibiliser les visiteurs à la valeur patrimoniale du site et à sa richesse écologique, par une information et des recommandations adaptées aux espèces et aux habitats naturels identifiés.



Une affiche

Des gestes simples sont proposés à la population locale et aux touristes, afin d'aider à maintenir le site dans un bon état de conservation. Cette affiche est disponible auprès des structures signataires. La liste de ces structures figure sur le site Internet du Pays Midi-Quercy.

Une randonnée pédagogique avec les signataires de la charte, le 7 juillet 2011

Cette randonnée, effectuée le long de l'Aveyron sur le « sentier de la loutre » à Saint-Antonin-Noble-Val, a permis de mieux connaître les types d'habitats présents sur ce site et de préciser les informations susceptibles d'être délivrées auprès de la clientèle touristique, en lien avec la charte de bonnes pratiques.

500 lycéens de Midi-Pyrénées sensibilisés à Natura 2000 lors du « Sportiv' Raid Nature Midi-Pyrénées 2010-2011 »

Le site Natura 2000 des Gorges de l'Aveyron était traversé au cours des épreuves d'activités physiques de pleine nature : escalade, VTT, course d'orientation, canoë-kayak, trail. Cinq questions sur ce site ont été posées aux lycéens. Les bonnes réponses rapportaient des points complémentaires pour les épreuves.

Pour plus d'informations sur la charte

Contactez le CPIE Midi-Quercy
Tél. : 05 63 24 06 26 - Mèl. : mdp82@wanadoo.fr

L'Equirando Junior, du 12 au 16 juillet 2011

140 jeunes cavaliers venus de toute la France ont découvert nos espaces naturels à cheval et ont été sensibilisés à la préservation des causses par l'équipe du CPIE Midi-Quercy.

Découverte des orchidées sauvages sur le causse de Gaussou lors des Journées Nature de Midi-Pyrénées, le 28 mai 2011

Les pelouses sèches de ce site abritent de nombreuses espèces d'orchidées. Cette sortie était animée par Liliane Pessotto (membre de la Société des Sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne et de la Société d'orchidophilie de France) et par l'ADASEA 82.



Orchis brûlé © ADASEA 82

Un « Schéma de développement durable des activités nautiques non motorisées » sur la rivière Aveyron



Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy élabore actuellement une étude sur les conditions de développement des activités nautiques non motorisées (canoë-kayak, pêche et baignade) sur la rivière Aveyron, de Laguépie à Albias, en passant par les communes tarnaises concernées.

Cette étude tend à définir un cadre de référence au développement de ces pratiques dans lequel chaque acteur public ou privé pourra s'inscrire et/ou dont il pourra s'inspirer. Les spécificités environnementales des sites Natura 2000 présents sur le périmètre d'étude seront prises en compte.

Plus d'informations sur l'avancement de l'étude
→ www.midi-quercy.fr (rubrique tourisme)



L'exposition sur le site Natura 2000 des gorges de l'Aveyron

permet de découvrir des habitats naturels, des espèces de la faune et de la flore présents sur ce site. Son prêt est gratuit.

Informations/réservations

Contactez le Pays Midi-Quercy



Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy
12 rue Marcelin Viguié - BP 82
82 800 Nègrepelisse
Tél. : 05 63 24 60 64
Site : www.midi-quercy.fr

Edition : Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy
Elaboration : ADASEA 82, Chambre d'agriculture 81, CPIE Midi-Quercy, CREN MP, Pays Midi-Quercy.
Conception graphique : Pays Midi-Quercy
Crédits photos : ADASEA 82, Chambre d'agriculture 81, Christophe Pélaprat - Biljara, CPIE Midi-Quercy, CREN Midi-Pyrénées (S. Déjean), Société des Sciences Naturelles 82 (L. Pessotto).
Impression : Kadreo - Imprimé sur papier recyclé - Imprim'Vert - 2011.

Document réalisé grâce à l'appui financier de l'Union européenne (FEADER), de l'Etat et du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.